

Prêt Eco-Energie (PEE)

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Prêt Eco-Energie (PEE) permet de financer les entreprises dans leur projet d'investissement s'inscrivant dans des enjeux de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les TPE et PME de plus de 3 ans d'existence (ou créées pour la reprise d'un établissement de plus de 3 ans) et financièrement saines.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Ce prêt finance les équipements éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les secteurs industriels et tertiaires, ainsi que les dépenses suivantes dans la limite de 40% du montant du prêt :

- les investissements matériels et immatériels qui présentent une faible valeur de gage (notamment ceux qui permettent une optimisation des ressources et des process),
- la conception d'un produit ou processus (frais d'études et de faisabilité, dépenses de personnel directement affecté),
- les dépenses nécessaires à la réalisation des opérations standardisées (travaux, achats de services, frais liés à des essais).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du Prêt Eco-Energie est peut aller de 10 000 € à 500 000 €, dans la limite des fonds propres ou quasi-fonds propres de l'entreprise.

Pour quelle durée ?

Il est remboursable sur une durée de 3 à 7 ans maximum avec un différé d'amortissement du capital pouvant aller jusqu'à 2 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Contactez Bpifrance.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Artisan
 - › Sociétés commerciales
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM_OP=login&ERROR_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/peev2